



L'Arbresle, le 04 Octobre 2018

Objet : mensualisation du règlement des factures d'eau et d'assainissement

Madame, Monsieur,

La redevance actuelle de l'eau et de l'assainissement est acquittée sur la base de la facturation d'un acompte de 40% de la consommation de l'année précédente (en juin), et d'une facture de solde en fin d'année.

Afin de permettre aux abonnés qui le souhaitent d'étaler ces paiements, les élus et le service de l'eau ont travaillé avec le Trésor Public à la mise en place de la mensualisation. Ce service sera mis en œuvre à partir de 2019 pour les abonnés qui souhaitent en bénéficier de la manière suivante :

- **En 2019**, la mensualisation sera calculée sur 8 mois, à partir du 15 mars, sur la base de la consommation de 2018 dont la facture de solde sera à acquitter au 15 février. Suite à la relève des compteurs, une facture de régularisation sera établie en novembre et sera accompagnée d'un échéancier pour 2020.
- **A partir de 2020**, la mensualisation s'échelonnera sur 10 mois, de janvier à octobre.

Pour adhérer à ce service il vous suffit de **compléter, dater et signer** le contrat de mensualisation joint en annexe au présent courrier et de **le retourner accompagné d'un RIB** du compte sur lequel vous souhaitez que soit opéré le prélèvement, **impérativement avant le 15 novembre 2018**.

A la suite de la transmission de ces documents le service de l'eau vous adressera un **mandat de prélèvement SEPA** qu'il vous faudra lui retourner dûment signé **sans délai avant le 30 novembre 2018** pour pouvoir bénéficier de la mensualisation dès 2019
NB : Ce service est réservé aux usagers ayant souscrit un abonnement au service de l'eau depuis plus d'un an.

Pour tout renseignement complémentaire le Service de l'Eau de la mairie de L'Arbresle est votre disposition : **Téléphone** : 04 74 71 00 00 ; **Courriel** : service.eau@mairie-larbresle.fr ; **Accueil du public** : tous les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Espérant que ce service réponde à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression nos sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Pierre-Jean ZANNETTACCI

L'adjoint délégué à l'environnement et l'eau
José DOUILLET

